

**CONNAISSEMENT -  
BILL OF LADING - KONNOSSEMENT****Usage et Intérêt**

Un "connaissance" rédigé "à ordre" est non seulement une preuve du contrat, mais aussi un titre représentant la marchandise, puisque celle-ci doit être remise non pas à un destinataire mais au porteur du connaissance. C'est un titre négociable.

**Diverses utilisations ou formes :**

Le développement du transport multimodal a entraîné la création de documents couvrant les acheminements annexes du trajet maritime, connaissance direct, connaissance de transport combiné. Il existe également des connaissances informatisés. (Data Freight Receipts ou "DFR").

**Où obtenir le formulaire ?**

Chaque compagnie maritime édite ses propres formulaires.

**Qui rédige le document ?**

C'est le transporteur maritime qui rédige le connaissance d'après les indications fournies par l'expéditeur - appelé le "Chargeur" - sur un bordereau d'expédition.

**Qui est responsable des mentions écrites ?**

Comme tous les documents de transport, le transporteur, qui rédige le connaissance, est responsable des mentions qui y sont portées, dans la limite des vérifications qu'il peut faire.

**Quel est le destinataire ?**

Le connaissance comporte généralement deux ou trois originaux qui sont remis au chargeur, qui en dispose et peut même le céder. De toute façon, la marchandise sera remise au "porteur du connaissance".

**Visa - Certification :**

Ni visa, ni certification. Mais le connaissance doit comporter la mention "embarqué" datée et signée.

**Signature :**

Les signataires du connaissance sont normalement le transporteur et chargeur, mais le connaissance peut être cédé et circuler par endossement. Il peut donc y avoir de nombreuses signatures.

Source : [www.activexport.com](http://www.activexport.com) - © FTICI 2004 – Tous droits réservés